

## BAREME HONORAIRES TRANSACTIONS IMMOBILIERES

Applicables à compter du 1er octobre 2024, honoraires charge vendeur :

Prix de vente	Honoraires TTC*
< 50 000 €	4 000 €
51 000 € < 69 999 €	4 000 € + 4%
70 000 € < 99 999 €	4 000 € + 4%
100 000 € < 129 999 €	4 000 € + 4%
130 000 € < 159 999 €	4 000 € + 4%
160 000 € < 189 999 €	4 000 € + 4%
190 000 € < 300 000 €	4 000 € + 4%
300 000 € >	4 000 € + 4%
<b>Honoraires de rédaction d'acte (à la charge de l'acquéreur)</b>	<b>450 €</b>

\*TVA incluse au taux de 20%



**Analyse comparative de marché : OFFERTE**

### Achat – Vente – Location – Gestion

SAS LE CALVEZ au capital de 10 000€ - Siège social : 3 Ile Saint Michel, 22200 GUINGAMP – Tél : 02 96 40 15 89 –  
RCS SAINT-BRIEUC B 824 806 061 – SIRET 82480606100019 - APE : 6831Z Agence immobilière - Carte Professionnelle :  
Transaction et Gestion N°CPI 2201 2020 000 045 002 délivrée par la CCI Côtes d'Armor 16 rue de Guernesey, 22200 SAINT  
BRIEUC – Assurance RCP Transaction et Gestion : MMA, 14 Bd Marie et Alexandre Oyon 72030 LE MANS CEDEX 9 –  
Garantie financière Transaction et Gestion : GALIAN, 89 rue la Boétie 75008 PARIS - TVA Intracommunautaire  
FR90824806061 - Adhérent FNAIM - Chaque Agence est Juridiquement et Financièrement Indépendante.

## BAREME HONORAIRES DE LOCATION HABITATION, MIXTE <sup>(1)</sup> ET MEUBLEE <sup>(1)</sup>

Zone géographique dans laquelle est situé le bien loué :

Zone « très tendue »

Zone « tendue »

Zone « non tendue »

Année de référence : 2014

Prix au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de **visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail** : 8 € TTC

Prix au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de **réalisation de l'état des lieux** : 3 € TTC

### Honoraires à la charge du bailleur

Honoraires d'entremise et de négociation <b>(Offert dans le cadre d'un mandat de gestion)</b>	<b>50 € TTC</b>
Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	<b>6 % TTC</b> du montant annuel des loyers hors charges
Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée	<b>2 % TTC</b> du montant annuel des loyers hors charges
Honoraires de réalisation de l'état des lieux de sortie <b>(Offert dans le cadre d'un mandat de gestion)</b>	<b>2 % TTC</b> du montant annuel des loyers hors charges

### Honoraires à la charge du locataire

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	<b>6 % TTC</b> du montant annuel des loyers hors charges
Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée	<b>2 % TTC</b> du montant annuel des loyers hors charges

(1) Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 Juillet 1989 sont partagés entre locataire et propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1<sup>er</sup> août 2014.

## BAREME HONORAIRES BOX / GARAGE

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire, de rédaction du bail et d'état des lieux	<b>100 € TTC</b> pour le bailleur
	<b>100 € TTC</b> pour le locataire

Les honoraires ci-dessus seront révisés dans le cadre de la réglementation en vigueur.

**En tant que propriétaire, le coût des services location et gestion est entièrement déductible de vos revenus fonciers en régime réel.**

## BAREME HONORAIRES DE GESTION

PRESTATIONS INCLUSES	Service INITIAL	Service CONFORT	Service PRIVILEGE	Coût hors forfait
<b>En % TTC du loyer charges comprises</b>	<b>7.2 %</b>	<b>8.40%</b>	<b>9.6 %</b>	
<b>En % HT du loyer charges comprises</b>	<b>6 %</b>	<b>7 %</b>	<b>8 %</b>	
Mise en place du mandat de gestion	●	●	●	
Emission des avis d'échéance, encaissement des loyers, charges et allocations et délivrance des quittances	●	●	●	
Lettre de rappel et 1 <sup>ère</sup> relance par lettre recommandée et recouvrement amiable	●	●	●	
Révision annuelle des loyers	●	●	●	
Demande annuelle de toute attestation (MRH, cheminée, chaudière...)	●	●	●	
Gestion des provisions pour charges et régularisation annuelle	●	●	●	
Réparations urgentes ou inférieures à 200 € TTC (si charge bailleur)	●	●	●	
Règlement des factures fournisseurs (artisans, syndic...)	●	●	●	
Demande de devis pour travaux au-delà de 200 € TTC	●	●	●	
Tenue de la comptabilité propriétaire	●	●	●	
Virement mensuel des fonds perçus	●	●	●	
Rédition mensuelle des comptes (en fin de mois)	●	●	●	
Acceptation et contrôle de validité du congé (du locataire)	●	●	●	
Visite conseil (pré-état des lieux de sortie)	●	●	●	
Etat des lieux de sortie et décompte lors du départ du locataire	●	●	●	
Conseils en matière de législation, de fiscalité et d'immobilier	●	●	●	
Commande et suivi du Dossier de Diagnostic Technique	●	●	●	
PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES	Service INITIAL	Service CONFORT	Service PRIVILEGE	Coût hors forfait
Recouvrement des créances, remise du dossier à huissier pour commandement de payer, procédure d'expulsion (frais d'huissier et d'avocat à la charge du propriétaire, inclus dans l'assurance loyers impayés)	○	●	●	150 € TTC / dossier
Délivrance d'un congé au locataire (hors honoraires du commissaire de justice)	○	●	●	100 € TTC
Gestion des sinistres : déclaration, représentation en expertise, devis, suivi des travaux, encaissement des indemnités et reversement après contrôle des travaux	○	●	●	250 € TTC / dossier
Gestion technique d'entretien courant inférieur à 1500 € TTC : devis si nécessaire, demande d'accord au propriétaire, ordre d'intervention, suivi et contrôle des travaux	○	●	●	150 € TTC / dossier
Gestion technique des travaux supérieurs à 1 500 € TTC : ordre de service, demande de devis, suivi et contrôle des travaux	○	○	●	150 € TTC / dossier
Représentation aux assemblées générales	○	○	●	100 € TTC
Etablissement et envoi des éléments pour la déclaration des revenus fonciers	○	○	●	90 € TTC / an / lot
Conseil et expertise pour prestations exceptionnelles	○	○	●	90 € TTC / heure
Frais d'entretien d'immeuble en monopropriété	○	○	○	10 € TTC / lot / mois
Montage d'un dossier de subventions, rendez-vous auprès des services administratifs et obtention des fonds	○	○	○	450 € TTC / dossier
Accompagnement réception bien neuf et suivi des levées de réserves	○	○	○	100 € TTC / heure
Etat des lieux de sortie en cas de fin de gestion	○	○	○	3 € TTC / m <sup>2</sup> (vide) 5 € TTC / m <sup>2</sup> (meublé)
Frais pour clôture de compte suite résiliation du mandat (transmission dossier locataire, correspondances, solde de tout compte)	○	○	○	120 € TTC
Assurance Loyers Impayés, dégradations immobilières, protection juridique	*	*	*	2,30 % TTC du loyer charges comprises

● Prestation comprise dans le montant des honoraires

○ Prestation complémentaire payable à l'acte

Les prix TTC sont calculés sur la base d'un taux de TVA de 20%

\* Prestation optionnelle

Barème établi le 27/02/2024